



Ce mois-ci

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
			A.M. : Ski de fond au parc Maisonneuve pour les gr. 51 et 61	
5	6	7	8	9
Semaine des enseignants P,M, : Sortie glissade et raquette au parc Félix-Leclerc pour les gr. 12 et 13			A.M. : Ski de fond au parc Maisonneuve pour les gr. 53 et 63	P.M. : Sortie à la patinoire du parc Pierre-Bédard pour le gr. 33
12	13	14	15	16
A.M. : Sortie à la patinoire du parc Pierre-Bédard pour les gr. 22 et 23 P.M. : Sortie à la patinoire du parc Pierre-Bédard pour le gr. 21	A.M. : Sortie à la patinoire du parc Pierre-Bédard pour les gr. 41 et 43 P.M. : Sortie à la patinoire du parc Pierre-Bédard pour le gr. 42	Journée pédagogique		A.M. : Sortie à la patinoire du parc Pierre-Bédard pour les gr. 31 et 34 P.M. : Sortie à la patinoire du parc Pierre-Bédard pour le gr. 32
19	20	21	22	23
Présentation intimidation et réseaux sociaux par la policière communautaire en 6 ^e année 18 h 30 : Réunion des membres du conseil d'établissement		Présentation intimidation et réseaux sociaux par la policière communautaire en 5 ^e année		
26	27	28	29	
	Festival d'athlétisme pour certains élèves du 3e cycle au centre Claude-Robillard			

Semaine des enseignantes et des enseignants (5 au 9 février)

Votre enseignement, notre réussite à tous!

La semaine des enseignantes et des enseignants est une belle occasion pour souligner l'engagement et l'excellent travail fait par notre équipe auprès de nos élèves. Nous leur témoignons toute notre reconnaissance et notre gratitude. N'hésitez pas, à votre tour, à leur manifester votre satisfaction à l'égard de leur travail auprès de votre enfant.

Plan de rattrapage

Différentes mesures sont mises en place pour palier au retard occasionné par les grèves qui ont eu lieu au cours de l'automne.

- Tous les enseignants offrent chaque semaine des périodes de récupération à leurs élèves en fonction de leurs besoins.
- Plusieurs enseignants font bénéficier leurs élèves de la présence d'un enseignant supplémentaire dans la classe une période par semaine par le biais du co-enseignement.
- Du tutorat est offert aux élèves dont les besoins sont actuellement plus importants. Les parents de ces enfants ont été joints par courriel ou téléphone.
- Quelques classes expérimentent le soutien à la classe. Dans cette formule, une éducatrice du service de garde passe quelques heures par semaine dans la classe pour soutenir le ou la titulaire dans l'accompagnement des élèves. L'éducatrice n'enseigne pas, mais peut, par exemple, circuler dans la classe pour s'assurer que tous ont leur matériel, répéter les consignes à un élève en particulier, aider à la gestion des comportements, etc.

Le plan de rattrapage est évolutif et sera adapté aux besoins changeants des élèves tout au long de l'année scolaire.

Interdiction du cellulaire et autres appareils mobiles personnels à l'école

Le 4 octobre 2023, le Conseil des ministres a approuvé la *Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire.*

Cette directive interdit l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par:

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- l'état de santé d'un élève ou ;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Cette Directive prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver, sur proposition du directeur de l'établissement, les modalités d'application des moyens de mise en œuvre de la directive au sein de l'école ou du centre.

Le conseil d'établissement s'est donc penché sur la question lors de sa réunion du 13 novembre 2023 et a approuvé la modalité d'application suivante de la directive du ministre :

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite à l'école. Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, il doit le conserver dans son casier ou son sac d'école à son arrivée et ne le reprendre qu'à sa sortie.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

Les Super Recycleurs

Le comité environnement de l'école Saint-Fabien sollicite votre aide pour une campagne de financement permettant la poursuite du jardin communautaire et le verdissement de l'environnement de l'école. Soucieux

d'une campagne de financement à l'image de nos valeurs, nous vous proposons un projet de collecte de vêtements en partenariat avec *Les Super Recycleurs*.

Date de l'événement : 4 avril 2024

Comment ça marche? Le camion et le chauffeur de l'organisme sont sur place à l'extérieur de l'école selon l'horaire que l'école a déterminé. Ils prennent les sacs des parents et les placent directement dans le camion. Il n'y a aucune manipulation par les membres de l'école ni de sacs qui entrent dans l'école.

Veuillez porter une attention particulière au poids des sacs. Assurez-vous que les sacs sont d'un poids raisonnable afin de faciliter le travail de l'équipe, qui soulève beaucoup de sacs chaque jour...

Ce qui est accepté: Vêtements neufs et usagés pour hommes, femmes et enfants; literie; serviettes; rideaux; accessoires; sacs à main; sacs à dos; chaussures; jouets en bon état et toutous. Ils ne prennent pas les tapis, les oreillers ou les patins. Les vêtements doivent avoir été lavés.

Où vont les vêtements : Les Super Recycleurs est une entreprise d'économie circulaire dans le domaine du textile. Les vêtements de qualité sont donnés, distribués et vendus autant que possible sur le marché canadien tels que friperies, fondations et designers. Ce qui est de moindre qualité est exporté pour être recyclé et transformé en isolation de maison. Tous les jouets seront remis à Grossesses-Secours, Jeunesse au Soleil et l'Atelier prêt-à-jouer.

Nous recevons un montant selon la grille de paiements par kilogramme de biens collectés. Cela nous permettra de financer nos projets verts.

Offre de formations gratuites pour les parents

C'est avec plaisir que nous vous informons que l'école Saint-Fabien est abonnée aux Conférences Web Aidersonenfant.com.

Pour ceux parmi vous qui étaient déjà inscrits sur la plateforme l'année dernière, nous avons de bonnes nouvelles : vous pouvez continuer à profiter de cette ressource enrichissante. Les Parcours Parents sur Aidersonenfant.com ont été enrichis de 12 nouveaux thèmes, élargissant ainsi le total à 32 thèmes disponibles. Ces capsules vidéo ont été conçues pour vous offrir des outils pratiques et des conseils avisés, élaborés par des spécialistes, afin de vous accompagner dans votre parcours de parent.

Pour les nouveaux parents qui souhaitent se joindre à cette initiative, vous lirez plus bas comment créer un compte sur Aidersonenfant.com et accéder gratuitement à toutes les ressources disponibles, y compris les Parcours Parents.

Les Parcours Parents d'Aidersonenfant.com comprennent plus de 200 capsules vidéos abordant divers aspects du développement socioaffectif de l'enfant. Vous y trouverez des informations et des conseils pratiques sur la saine gestion des jeux vidéos, la gestion du stress et de l'anxiété, le burnout parental, la confiance en soi, et bien d'autres sujets essentiels à l'épanouissement de nos enfants.

Nous encourageons tous les parents à profiter de cette opportunité unique d'enrichir leur boîte à outils parentale et d'accompagner au mieux leurs enfants dans leur développement. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour accéder à la plateforme, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'Aidersonenfant.com en écrivant à equipe@aidersonenfant.com.

Nous sommes convaincus que cette ressource sera d'une grande valeur pour vous en tant que parents, et nous vous encourageons à l'utiliser régulièrement.

Comment profiter de cet abonnement

- **Cliquer sur le lien:** <https://aidersonenfant.com/activation?key=192CDU>
OU
- Visitez le <https://aidersonenfant.com/activation> et entrez le code d'activation suivant: **192CDU**

Cet abonnement vous donne accès gratuitement à:

- **32 Parcours Parents:** capsules vidéo avec les meilleurs spécialistes qui abordent des thèmes d'actualité.
- **30 groupes de discussion avec d'autres parents:** pour ne plus être seul.
- **22 événements en direct avec nos experts:** posez toutes vos questions.

Votre accès tout compris est valide pour vous sans frais jusqu'au 31 octobre 2024.

Dictée PGL

Il est venu le temps de la Cueillette du partage P.G.L.!

Les activités de La Dictée P.G.L. sont lancées et les élèves s'apprêtent à réaliser la Cueillette du partage P.G.L. La Cueillette du partage P.G.L. est au cœur de La Dictée P.G.L., puisqu'elle permet aux élèves d'ici de pratiquer la solidarité et le partage, tout en les initiant à la coopération internationale en venant concrètement en aide aux enfants d'Haïti et d'Afrique. C'est aussi une activité de financement très intéressante pour les écoles, alors que les élèves utilisent leurs compétences en français pour amasser des fonds.

Plus concrètement, c'est quoi ? C'est une collecte de fonds qui se fait dans le cadre de la dictée commanditée, où l'élève a comme mission de se faire commanditer sa dictée par ses parents ou ses proches à qui nous proposons de faire un don en fonction du nombre de mots qu'il aura écrits correctement ou d'octroyer un montant fixe pour l'ensemble de la dictée.

L'école participante peut conserver jusqu'à 50 % de cet argent amassé pour la réalisation d'activités éducatives ou l'achat de matériel scolaire, par exemple. Depuis 30 ans, ce sont plus de 12 millions de dollars qui ont été conservés dans les écoles d'ici. L'autre 50 % parvient à la Fondation Paul Gérin-Lajoie pour soutenir ses programmes d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle dans ses pays d'intervention.

Grâce à la Cueillette du partage, la Fondation a pu accomplir au fil des années de GRANDES réalisations:

- plus de 180 écoles construites;
- 900 écoles rénovées;
- 122 000 tables-bancs fournies;
- près de 245 000 enfants soutenus dans leur réussite scolaire;
- 600 enseignants soutenus dans le renforcement de leurs méthodes d'enseignement;
- création de cantines scolaires: plus d'un million de repas servis;
- plus de 2 000 jeunes appuyés en formation professionnelle;
- renforcement des capacités et du pouvoir d'action de 1 300 femmes pour la création de petites entreprises;
- etc.

Votre appui et vos dons sont essentiels à la motivation des jeunes au succès de leur mission.

Encouragez l'éducation de qualité pour tous en appuyant vos enfants dans l'atteinte de leur objectif!

Vidéo: <https://youtu.be/2TYZ9H7hhQo>



[La Cueillette du partage P.G.L., c'est quoi pour vous?](https://youtu.be/2TYZ9H7hhQo)

Cette collecte de fonds a comme principe de base le partage des sommes amassées. Concrètement, 50 % de la somme amassée est conservée par l'école de votre en...

[youtu.be](https://youtu.be/2TYZ9H7hhQo)

Votre service de garde vous informe

- **Journée pédagogique du 14 février**

La St-Valentin est à l'honneur.

Les inscriptions se terminent le lundi 5 février 2024 et se font sous forme de sondage via la plateforme « FORMS » que vous avez reçue par courriel. Les informations relatives à la journée se trouvent dans le sondage FORMS.

- L'accueil et le départ des enfants se font au pavillon principal. Le parent qui doit venir chercher ou reconduire son enfant en-dehors des heures d'accueil, doit communiquer avec Wafia ou Chantal au 514-596-4888, afin que nous puissions en faire l'organisation.
- **L'autorisation de quitter seul pour les jours réguliers de classe n'est pas effective lors des journées pédagogiques. Si le parent souhaite que son enfant quitte seul lors de cette journée, il doit obligatoirement compléter la question prévue à cet effet via le FORMS inscription. Si celle-ci n'a pas été complétée, l'enfant restera au service de garde jusqu'à ce que l'un des deux parents vienne le chercher. Pour des raisons de gestion, aucun appel ne sera fait aux parents.**
- Les enfants doivent être convenablement vêtus selon la température, puisque nous allons jouer à l'extérieur plusieurs fois par jour.

- Prévoir également une paire de bas et mitaines de rechange.
- Les chaussures sont requises pour circuler dans l'école et participer aux activités du gymnase.

Aucun enfant ne sera accepté après la date limite d'inscription inscrite sur le formulaire de la journée pédagogique.

- Relevés fiscaux 2024
Vous recevrez sous peu un courriel vous informant que les relevés fiscaux ont été déposés sur la plateforme Mozaik. Prenez note que les relevés fiscaux sont émis aux parents payeurs des frais.
- Frais de retard
Lorsqu'un parent vient chercher son enfant à la toute fin de la journée, il devra payer des frais de retard s'il sort de l'école après 18 h. C'est en effet l'heure à laquelle le parent sort de l'école qui est pris en compte pour le calcul des frais de retard.
- Semaine de relâche
Le service de garde de notre école sera **fermé** durant cette période, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions. Vous devrez donc vous diriger vers un service de loisirs ou un organisme communautaire de votre quartier.
- Inscription d'un enfant occasionnel au service de garde
Le parent doit informer la technicienne du service de garde de la présence d'un enfant occasionnel au plus tard 48 heures avant le jour de la fréquentation de celui-ci. Durant ce délai, elle pourra s'assurer que le ratio éducatrice/enfants est respecté et que toutes les personnes œuvrant auprès de cet élève sont au courant de sa venue au service de garde.
- Réinscription au service de garde / service de dîner
La période de réinscription 2024-2025 se fera plus tard en mars via le portail MOSAÏK PARENT pour les élèves qui fréquentent déjà le service de garde ou le service de dîner. Nous vous informerons pour plus de détails ultérieurement.
- Communication au service de garde ou du service de dîner
Pour des raisons de sécurité et de gestion, toute communication courriel sera traitée entre 7 h et 10 h 30 pour l'avant-midi et entre 13 h et 14 h 30 pour l'après-midi à l'adresse suivante :
stfabien.sdg@csgm.qc.ca
Tous les courriels acheminés après 14 h 30 seront lus et traités le lendemain. Pour toute urgence, les parents peuvent communiquer par téléphone au 514-596-4888. Une éducatrice prendra les messages aux 15 minutes.

Le courriel doit obligatoirement contenir les nom et prénom complets de votre enfant, ainsi que le groupe classe.

- Les ateliers du mercredi
Les ateliers ont lieu tous les mercredis du mois de février, à l'exception du mercredi 14 février, puisque c'est une journée pédagogique.
Les ateliers sont animés par les éducatrices du service de garde et visent la participation des enfants à des activités-projets. Le but est d'offrir aux enfants la possibilité de faire un choix qui correspond mieux à leurs intérêts. parmi les différents projets présentés.
- Le traiteur scolaire
Le service du traiteur est un service indépendant du service de garde.
Un parent qui souhaite utiliser ce service, doit par lui-même, faire toutes les démarches nécessaires pour l'inscription, commander et/ou annuler les repas de son enfant, ainsi que pour les paiements de ceux-ci à l'adresse suivante : www.traiteurmeranda.com
Prenez-note que le service de traiteur n'est pas offert lors des journées pédagogiques. Vous devez prévoir une boîte à lunch lorsque votre enfant y est inscrit.

Vous déménagez?

Il est primordial que vous informiez le secrétariat de l'école aussitôt que vous avez pris la décision de déménager et que vous connaissez votre nouvelle adresse. En effet, l'organisation de la prochaine année scolaire repose sur le nombre d'élèves qui fréquenteront notre école. Un seul élève en plus ou en moins peut parfois entraîner la nécessité de réorganiser les groupes. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.

Conseil d'établissement

Pour joindre le conseil d'établissement, vous pouvez écrire à l'adresse courriel suivante :

stfabien.ce@csgm.qc.ca

Les prochaines rencontres auront lieu les 19 février, 15 avril, 6 mai et 3 juin.

Les procès-verbaux des rencontres peuvent être consultés sur le site de l'école. Quant aux documents qui ont été déposés lors de la rencontre du conseil, ils peuvent être consultés sur place, au secrétariat sur de Renty.

L'hiver est bien installé et les habits d'hiver sont de mise!

Assurez-vous que vos enfants portent : tuque, foulard, mitaines, bottes et pantalon de neige. Ceux-ci jouent à l'extérieur aux récréations du matin et du midi. Ils doivent être au chaud pour profiter des joies de l'hiver. Nous vous rappelons que le pantalon de neige est obligatoire.

Récupération de lunettes usagées

L'organisation Optométristes Sans Frontières (OSF) récupère des lunettes usagées qui, une fois nettoyées, analysées et classés, constituent la matière première des interventions d'OSF sur le terrain. OSF a besoin d'au moins 3 000 paires de lunettes lorsqu'elle envoie une mission sur le terrain. Près de 120 millions de personnes sont atteintes de déficience visuelle due à des vices de réfraction non corrigés.

Vous n'avez qu'à apporter vos lunettes usagées au secrétariat de l'école (annexe et De Renty). Nous nous occuperons de les acheminer à Optométristes Sans Frontières.